

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 9 avril 2019

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leurs dépôts, conclusions des commissions mixtes paritaires sur la proposition de loi portant **création** d'une **Agence nationale** de la **cohésion** des **territoires** (procédure accélérée) (A.N., n° 1393) et sur proposition de loi organique relative à la **nomination** du **directeur général** de l'**Agence nationale** de la **cohésion** des **territoires** (procédure accélérée) (A.N., n° 1394)

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 8 avril à 15 heures

- Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 382, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission spéciale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 27 mars après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 4 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 9 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 8 avril à 15 heures

À 14 h 30

- Suite de la nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 382, 2018-2019)

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant **création** de l'**Office français** de la **biodiversité**, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (procédure accélérée) (n° 274, 2018-2019) et projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'**application** du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 275, 2018-2019)

Ces textes ont été envoyés à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable avec une saisine pour avis de la commission des affaires économiques sur le projet de loi.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 10 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : mardi 9 avril à 15 heures

À 16 h 30

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, relative au **Grand débat national**, en application de l'article 50-1 de la Constitution

- Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 16 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste et républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste, 8 minutes pour les groupes La République En Marche, Rassemblement Démocratique et Social Européen, communiste républicain citoyen et écologiste, Les Indépendants - République et Territoires et 5 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 31 questions réponses :
 - 1'30 minute maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes et des auteurs de questions, en précisant le thème sur lequel porteront celles-ci : vendredi 5 avril à 17 heures
- Audition de M. Sébastien LECORNU, Mme Emmanuelle WARGON et M. Pascal PERRINEAU sur la méthodologie du Grand débat national, ouverte à l'ensemble des sénateurs : jeudi 4 avril à 10 h 30 (Salle Médicis)

Le soir

- Suite de la nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **croissance** et la **transformation** des **entreprises** (n° 382, 2018-2019)

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant **création** de l'**Office français** de la **biodiversité**, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (procédure accélérée) (n° 274, 2018-2019) et du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'**application** du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 275, 2018-2019)

Jeudi 11 avril 2019

À 10 h 30

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant **création** de l'**Office français** de la **biodiversité**, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (procédure accélérée) (n° 274, 2018-2019) et du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'**application** du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (n° 275, 2018-2019)

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 11 avril à 11 heures

À 16 h 15 et, éventuellement, le soir

- Suite de l'ordre du jour du matin

Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 15 au vendredi 26 avril 2019